Fédération Royale Marocaine de Golf

CHAMPIONNAT du MAROC JUNIORS 2016

Golf de Mogador – ESSAOUIRA
Samedi 19 et Dimanche 20 Novembre 2016

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves Fédérales
Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre titulaire d'une licence fédérale de l'année en cours, obtenue auprès de la Fédération Royale Marocaine de Golf ou d'une Fédération étrangère reconnue,
- Répondre aux exigences des Règles du Statuts d'Amateur.
- Etre né(e) après le 1er Janvier 1998 inclus.
- Avoir un Index maximum de 45 (Attesté par le Club ou l'entraîneur du joueur).

INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les inscriptions s'effectueront dans l'ensemble des Clubs du Maroc jusqu'au Jeudi 17 Novembre 2016 à 16h00.
Le nombre d'inscrits est limité à 80 joueurs et joueuses.
Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

Les joueurs pourront s'inscrire individuellement auprès du secrétariat de leur Club respectif, et pour les joueurs ne faisant pas partie d'un Club en envoyant un email avec Nom, Prénom, Date de Naissance et N° de Licence à l'adresse :
inscription.juniortour@frmg.ma

Les droits d'engagement sont de 100 DH à régler à la Fédération Royale Marocaine de Golf avant l'évènement, ou au plus tard sur place 1 heure avant le départ du joueur.

En participant à l'épreuve, les joueurs s'engagent à :

- Observer les dispositions stipulées dans le présent règlement, de tout autre règlement et de toute autre décision rédigée par la Fédération Royale Marocaine de Golf.
- Accepter que toute question administrative, disciplinaire et arbitrale liée à cette épreuve soit réglée par la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf, conformément au présent règlement, une telle décision est définitive.

ACCOMPAGNATEURS & CADDIES

Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, cadets etc… sont interdits sur le terrain.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, expulsion de l'accompagnateur du terrain.

Les chariots sont autorisés.
Les voiturettes et les chariots électriques sont interdits.

FORFAITS

Tout forfait devra être notifié à la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf, avant le début de l'épreuve.

Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il devra être confirmé par écrit dans les 48 heures et transmis immédiatement par courrier électronique à l'adresse émail suivante : inscription.juniortour@frmg.ma

Dans le cas où le forfait est notifié l'après-midi de la veille de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié, sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, maladie, etc.). Dans le cas où le forfait n'est pas notifié, le joueur sera exclu de l'épreuve suivante.

FORME DE JEU

L'épreuve sera jouée sur deux tours conventionnels, sauf pour l**es Enfants de 7 à 8 ans qui ne joueront que 9 trous le Dimanche 20Novembre 2016.**

Séries	Année de Naissance	Sexe	Forme de jeu
Enfants : 7 à 8 ans	2008 - 2009	Mixte	Stableford/9 trous sur 1 Tour le Di. 20 Nov.
Poussins : 9 à 10 ans	2006 - 2007	Mixte	Stableford/9 trous par jour /1er Tour le samedi 19 Nov. – 2nd Tour le dimanche 20 Nov.
Benjamins : 11 à 12 ans	2004 - 2005	Mixte	Benjamins : Stableford / 18 trous par jour Autres séries : Stroke Play / 18 trous par jour 1er Tour : Samedi 19 Novembre 2nd Tour : Dimanche 20 Novembre
Minimes : 13 à 14 ans	2002 - 2003	Mixte	
Cadets : 15 à 16 ans	2000 - 2001	Mixte	
Juniors : 17 à 18 ans	1998 - 1999	Mixte	

ORDRE DE DEPARTS ET ENTRAINEMENTS

La Fédération Royale Marocaine de Golf ne communiquera aucune heure de départ par téléphone, tous les clubs seront avisés des heures de départ la veille du l'épreuve sur le site de la FRMG :www.frmg.ma ou sur la page Facebook du Junior Tour : https://www.facebook.com/MIJGT

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les joueurs participants devront contacter directement le club hôte.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

- Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que les tours joués dans leur intégralité.
- Si au terme de ce dernier jour, un tour dans son intégralité n'a pas été joué, l'épreuve sera annulée.

CLASSEMENT / DEPARTAGE DES EX AEQUO

Pour les séries prévues sur 2 tours, le classement sera effectué sur le cumul des scores des 2 tours. L'absence à l'un des 2 tours entraînera la disqualification du joueur à la totalité de l'épreuve.

En cas d'égalité, le départage se fera sur les scores des 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (18, 17, 16, 15, etc.) seront comparés.

PRIX

Le 1er Garçon classé en Brut dans sa série sera déclaré Champion du Maroc 2016 de sa série.
Le 2èmeGarçon classé en Brut dans sa série sera déclaré Vice-Champion du Maroc 2016 de sa série.
La1ère Fille classée en Brut dans sa série sera déclarée Championne du Maroc 2016 de sa série.
La2èmeFille classée en Brut dans sa série sera déclarée Vice-Championne du Maroc 2016 de sa série.
Une Coupe par Champion(ne) et une Coupe par Vice-Champion(ne).

CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

La Cérémonie Officielle de Remise des Prix se déroulera **le Dimanche 20 Novembre 2016 vers 17h**, au Club House du Golf de Mogador d'ESSAOUIRA, en présence des représentants de la Fédération Royale Marocaine de Golf. L'ensemble des participants y est cordialement convié.

COMITE DE L'EPREUVE

Le comité de l'épreuve sera désigné ultérieurement par la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf.

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve par la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve. Les responsabilités du Comité sont définies aux Règles de Golf 33 et 34

Uniquement lors de circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu ou la composition des séries, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier, après accord de la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.